

Arrêté N° 2025-425

**portant nomination de M. Sébastien SOULEZ
Vice-président « stratégie budgétaire et mise en œuvre du suivi des conditions
de retour à l'équilibre»**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration restreint du 11 juillet 2025 relative au service et au référentiel des enseignants de l'Université Lyon 2 ;
- Vu** l'arrêté N°2025-320 portant nomination de M. Sébastien SOULEZ en qualité de Vice-président « stratégie budgétaire » à compter du 16 juin 2025 ;
- Vu** la délibération N°2025-58 du Conseil d'administration en date du 17 octobre 2025 portant avis favorable sur l'évolution de la lettre de mission de M. Sébastien SOULEZ,

Arrête :

Article 1 : Monsieur Sébastien SOULEZ, auparavant Vice-Président « Stratégie budgétaire » est nommé Vice-président en charge de « la stratégie budgétaire et de la mise en œuvre du suivi des conditions de retour à l'équilibre », conformément à la lettre de mission jointe en annexe.

Article 2 : Au titre de cette mission, l'intéressé bénéficie d'une équivalence horaire annuelle de 128 HETD pour l'année universitaire 2025-2026.

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2025-320 susvisé.

Fait à Lyon, le 27 octobre 2025